



Agression terroriste sur place de parking

Par **Viefoutue**, le 20/11/2021 à 15:05

Je me suis fait sauvagement agressé en 2019 par quelqu'un qui m'a reproché de s'être garé sur sa place de parking, (je ne savais pas que c'était une place privée). Il m'a d'abord menacé de violence physique et verbales, de menaces de mort, il a confisqué devant moi ma carte d'identité dans mon véhicule, j'ai pris peur, je lui ai dit que je voulais appeler la police. J'ai été attaqué par derrière, plaqué au sol, puis frappé à bout portant sur le crâne. Tombé dans les pommes, je n'ai pu voir l'agresseur qui a fui.

J'ai porté plainte le jour même mais la police a classé mon affaire 1 an après parce que je leur ai signalé où est la place de parking et ils m'ont dit que ça ne suffisait pas, qu'il fallait une plaque de voiture. C'est un scandale, avec un numéro de place, on devait bien pouvoir remonter à l'agresseur rapidement. Je les ai appelés plusieurs fois pour relancer la plainte, à chaque fois, la police me disait "enquête en cours" et au bout d'un an, j'appelle encore et j'apprends que l'enquête est classée, alors que je n'ai reçu aucun document le disant.

La police m'a dit qu'il n'y avait pas de témoins, de caméras, avec le Covid, ils n'ont pas voulu aller voir le parking et le parking a fait des travaux, on ne peut plus rentrer, il y a une porte, les numéros ont changé, l'agresseur en sûrement profité pour changer de place.

J'ai gardé de graves séquelles physiques et psychologiques, je n'ai eu que 5 jours ITT prescrits par l'hôpital le jour-même mais ça ne suffit pas car j'ai gardé des douleurs et des marques visibles sur le visage, j'ai déjà revu le médecin pour ce problème plusieurs fois et ma question est-est-ce que des bilans ultérieurs du médecin (bilan physique et psychologique) peuvent intervenir dans le processus d'indemnisation auprès du procureur (je n'ai pas commencé ce processus)

Autre question, si par miracle je retrouve l'agresseur, va-t-on me condamner pour vol de place ? Est-ce que l'agresseur peut bénéficier de la légitime défense car je lui ai "volé un bien", sachant que je ne l'ai pas menacé mais je lui ai dit que je voulais appeler la police (est-ce considéré comme une menace ?) et sachant qu'il m'a aussi confisqué temporairement ma carte d'identité et mon GPS.

Je vous en prie aidez-moi, je vis un cauchemar tous les jours depuis ce jour et je vis avec la honte de me regarder dans un miroir et de n'avoir pas su faire ce qu'il fallait pour régler cette histoire le plus vite possible.

Par **Marck.ESP**, le 20/11/2021 à 15:10

Bonjour

Qu'est-ce qui vous fait dire que vous avez été confronté à un terroriste ?

Par **Viefoutue**, le **20/11/2021** à **15:21**

Parceque la personne m'à menacé de violence physiques et verbales, d'enflammer et d'exploser ma voiture en me mettant dedans, tout ça pour une petite erreur de ma part, c'est du terroisme, les gens se trompent et risquent de finir brulés, c'est du terrosime. Il était maghrébin

Par **Marck.ESP**, le **20/11/2021** à **15:55**

Votre affaire mérite de demandez l'aide d'un avocat pour vous aider à identifier la procédure la plus adaptée à votre situation. Par exemple porter plainte contre X auprès du procureur ou une plainte avec constitution de partie civile.